

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — 10 — — 13 —  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.  
6 — 37 — — Direct.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
4 — 54 — — soir, Direct.  
5 — 47 — — Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Le *Moniteur universel* contient le rapport de la commission chargée d'examiner quelle forme de gouvernement devait adopter le Mexique pour se constituer définitivement.

Ce rapport est très-curieux dans toutes ses parties : il remonte aux premières pages de la vie politique du Mexique ; il fait l'histoire ou plutôt le procès du passé dans des termes qui démontrent combien ce passé, qui quitte à peine les murs de Mexico, a laissé dans les cœurs de haine vivace et de profonde indignation.

Quel triste tableau nous offre cette commission des maux qui désolaient le Mexique, de l'anarchie qui en paralysait toutes les forces vitales et du brigandage et des spoliations de toutes sortes qui dévastaient les villes et les campagnes. Jamais la situation de ce malheureux pays, que la France vient d'arracher à une ruine certaine, n'avait été présentée sous de si sanglantes couleurs et sous un aspect aussi sinistre.

Les membres de la commission précisent ensuite la question :

« En présence de ce triste tableau, résumé de quarante années de luttes stériles qui ont conduit à la dépravation un peuple autrefois de mœurs honnêtes ; à la misère, un pays opulent ; au mépris, au démembrement, un royaume qui fut immense et respecté, y a-t-il parmi nous ou au dehors un seul homme qui croie à l'efficacité des institutions républicaines ? Non, mille fois non. Le contraire n'est

que trop prouvé par ce torrent de sang qui a presque englouti trois générations, ruiné les fortunes, détruit l'esprit national, et arraché de tous les cœurs la foi et l'espérance qu'on pouvait avoir dans ces funestes institutions. »

Puis, ils caractérisent en ces termes les actes de l'ex-président Juarez :

« Sous ces gouvernements discrétionnaires, et principalement sous ce dernier, il est inutile d'ajouter que le despotisme atroce du chef de l'Etat et de ses sicaires s'est manifesté, dans toute l'étendue du Mexique, par l'injustice, la violence, l'incendie, le vol et l'assassinat, pratiqués par les plus hautes comme par les infimes autorités. »

Après un exposé très-étendu des bouleversements politiques qui ont ruiné le pays et l'ont fait tomber au dernier degré de l'abaissement, la commission conclut que la monarchie est le seul refuge du Mexique. « La monarchie, dit-elle, nous avait laissé des routes, des canaux, des palais, d'admirables églises, des villes splendides ; la république ne nous laisse que des ruines. »

Jamais, nous le répétons, la triste histoire d'un pays n'a été écrite en caractères plus effrayants.

Le *Morning-Post* dit que l'archiduc Maximilien a positivement accepté le trône du Mexique. Nous croyons l'affirmative du *Morning Post* un peu prématurée, à moins qu'il n'ait voulu dire que l'archiduc était dans l'intention d'accepter, car une partie des membres de la commission qui vient lui offrir la couronne impériale du Mexique ne doit arriver que le 16 à Saint-Nazaire, et partir, selon toute pro-

babilité de Paris, le 20, pour se rendre auprès de l'archiduc. (La France).

On a reçu des nouvelles de Vera-Cruz par la voie de la Havane, datées du 6 août. A cette époque, les Français avaient occupé Minatilan. Ils avaient également occupé Tampico.

Les journaux mexicains annoncent toujours l'intention où serait le triumvirat, chargé du gouvernement, de reconnaître les confédérés aussitôt qu'on aura reçu la nouvelle de l'acceptation de l'archiduc Maximilien. — Havas.

Les journaux progressistes de Madrid publient l'exposé des motifs de l'abstention. Les auteurs de ce document, en conseillant l'abstention, font l'apologie du parti progressiste ; ils énumèrent les services rendus par les progressistes au trône constitutionnel et à la liberté contre les partisans de la monarchie absolue ; ils protestent contre le droit limité de réunion ; ils consacreront leur vie et leurs efforts à l'obtenir tout entier. L'Exposé ajoute que le parti progressiste ne sortira pas des voies légales, car l'Espagne perdrait par le désordre la prospérité que les progressistes lui ont donnée. Il demande que le droit de réunion soit aussi étendu qu'en Angleterre. Il dit qu'un véritable gouvernement constitutionnel doit être issu d'élections libres ; il promet d'éviter les écueils de l'abstention et de ne jamais recourir aux voies révolutionnaires pour obtenir la liberté qui triomphe même chez les nations où fleurissait la Sainte-Alliance, et que l'Espagne atteindra, en défendant, avec la liberté, l'ordre et le respect des droits légitimes.

La décision du comité progressiste de Ma-

drid relative à l'abstention électorale n'est pas acceptée par tous les journaux progressistes des provinces. — Havas.

On écrit de Rome, le 12 septembre :

Le gouvernement pontifical vient de retirer l'*exequatur* au consul d'Italie à Rome. Cette mesure a été prise comme réciprocité de celle adoptée vis-à-vis du consul pontifical à Naples.

On assure, dit la *Stampa* de Turin, qu'à la suite de représailles exercées par la cour pontificale envers le consul d'Italie, le gouvernement italien retirera l'*exequatur* à tous les consuls pontificaux qui résident dans les villes d'Italie.

La même feuille dit que le supérieur provincial des capucins de la Basilicate a publié une circulaire dans laquelle il déclare adhérer à la circulaire ministérielle, invitant le clergé à prêter son concours pour la répression du brigandage. — Havas.

On mande de Saint-Petersbourg, le 11 septembre :

Un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères est parti hier matin porteur des réponses aux notes des trois puissances.

On écrit de Vienne, le 12 septembre :

Le *Botschafter*, dans un article de fond, dit que la visite du grand-duc Constantin a pour but unique de compromettre l'Autriche et de porter ombrage aux puissances ; il faut donc que tout doute soit dissipé sans aucun retard. L'administration russe, à Varsovie, attendait le départ du grand-duc, pour redoubler de

## FEUILLETON.

## LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

Le soir même, seule avec son mari, Camille lui avait dit de sa voix douce et grave :

— Décidément, mon ami, vous avez un secret qui altère votre bonheur. Pourquoi ne me le confiez-vous pas ? En le partageant avec votre femme, peut-être le trouveriez-vous moins lourd à porter. Si je propose une confidence, croyez-le bien, ce n'est point par curiosité. Dieu merci, mon cœur n'a pas de place pour un tel sentiment. Mais j'éprouve un si grand désir de vous montrer ma tendresse, que ce me serait une suprême joie de prendre ma part de vos ennuis, de ceux surtout qui, pour être dissipés, exigeraient une ardente sollicitude et un profond dévouement.

Tandis qu'elle s'exprimait ainsi, elle se tenait penchée sur le dossier d'un fauteuil où il venait de s'asseoir, le front incliné, l'œil morne et la joue humide.

Avant de répondre, il garda un moment la même attitude. Mais sa physionomie s'était animée, elle semblait refléter les péripéties d'un combat intérieur. Tout-à-coup il se leva, et, faisant rapidement quelques pas dans la chambre nuptiale où cette scène se passait :

— Impossible ! impossible ! soupira-t-il avec angoisse. Je n'avouerai jamais ! Puis, revenant vers la jeune femme, dont un nuage avait assombri les traits si lumineux, il lui prit les mains et lui dit de l'air le moins ému qu'il put se composer :

— Eh bien ! oui, Camille, un secret pèse sur ma vie. Mais ce secret, je ne veux le confier à personne, pas même à vous qui êtes pourtant la meilleure part de mon âme.

— Il est donc d'une nature bien étrange !  
— Bien étrange, en effet, répondit-il avec effort.  
— Nous menacerait-il tous les deux, Maxime ?  
— Oh ! non, non, rassurez-vous, Camille.  
— Notre amour, mon ami, ne court-il aucun danger ?

— Aucun, je vous jure. Dieu ne saurait l'altérer, au moins dans mon cœur, car la mort elle-même ne ferait que le rendre plus pur en le rendant éternel !  
— Merci de cette bonne parole, Maxime. En vé-

rité, je crois que j'allais devenir jalouse. Quel enfantillage !

— Vous, jalouse ? Les anges sont donc jaloux ?  
— Sans doute, mon ami, quand Dieu leur a donné un cœur de femme. . . Mais dites-moi, reprit-elle avec un pâle sourire, la lettre que vous avez reçue, il y a un quart d'heure à peine, a donc quelque rapport avec votre secret ?

— Oui, balbutia Maxime.  
— Est-ce indiscret de vous demander d'où elle vient ?

— Elle vient de loin... de San-Francisco.  
— De San-Francisco ?... Mais alors... elle est sans doute de l'ancien factotum du Stangala... de Philippe Kerven ?

— De Philippe Kerven... Je ne le nie pas.  
— Quoi ! la lettre de cet homme a pu vous causer une si violente sensation ?

— C'est qu'elle m'a révélé une chose inouïe, une chose... Mais ne m'interrogez plus, reprit Maxime avec agitation. Je ne puis... je ne dois pas vous en dire davantage. Me taire est un devoir, Camille, un impérieux devoir.

Sa pensée, en ce moment, ne s'attachait qu'au vol commis par Jean Tréhonart.

— Oh ! alors je n'insiste pas ! répondit la jeune femme, que tant de mystère effrayait. Vous êtes juge, mon ami, du degré de confiance qu'il convient de m'accorder. Un jour, peut-être, vous m'apprécierez assez pour m'ouvrir votre âme tout entière. Jusquelà, je vous promets de m'abstenir de toute importunité. J'attendrai patiemment vos confidences ; je ne les provoquerai jamais.

— Je n'aurai rien de caché pour vous, ma Camille, rien que ce triste repli de moi-même où je refuse aujourd'hui de vous laisser pénétrer.

Il y eut à ces mots un intervalle de silence pendant lequel Camille s'égara en un labyrinthe de suppositions, tandis que Maxime se reprochait d'avoir éveillé, par l'imprudence de ses paroles, l'inquiétude et la pénétration de sa femme. Il essaya d'atténuer l'effet qu'il avait produit ; mais il y réussit à peine, Camille hochait pensivement la tête et répondit :

— Vous cherchez à me rassurer, mon ami ? C'est inutile. Évidemment ce qui parvient à vous émouvoir si fort doit avoir une gravité, car vous n'êtes pas de ceux qui se troublent de peu. Ce n'est donc pas avec des paroles que vous parviendrez à me tranquilliser l'esprit. Il me faudra mieux que cela.

— Et que vous faudra-t-il ?

cruauté. C'est sous une telle impression, que le frère du czar arrive dans nos murs, comme le représentant d'une politique dont les Berg et les Mourawieff sont les pivots. La réponse de Saint-Petersbourg, aux notes des puissances, est tout-à-fait négative, la solidarité des alliés demeure intacte. La Russie sera convaincue de l'inutilité de ses intrigues, par les démarches ultérieures des puissances unies.

Un télégramme de Cracovie, du 11 septembre, donne les détails suivants sur la mort de Lelewel :

Attaqué, le 6, par des forces supérieures russes, à Otrocz, le chef d'insurgés a d'abord repoussé l'ennemi. Assailli une seconde fois, près Batorz, Lelewel a livré un second combat sanglant, et a été tué au moment où il conduisait un bataillon chargeant l'ennemi à la baïonnette. Avec lui, ont péri plusieurs officiers supérieurs, entre autres Walisz, Kalista, Bolba, Mrozowski, Nieszkowski.

Après la mort de Lelewel, Gradzinski a pris le commandement de sa troupe et a sauvé le reste du détachement polonais en perçant les lignes de l'ennemi.

On lit dans la *Gazette de Breslau* :

Une ordonnance du maître général de la police russe à Varsovie, place dans chaque maison de la ville un portier, qui aura à surveiller les habitants, et sera responsable devant le conseil de guerre des allées et venues dans la maison et de toute arrivée de personnes étrangères. Le portier ne doit quitter sa loge sous les peines les plus sévères.

Le même journal rapporte le bruit que les Russes se préparent à placer un corps d'observation le long de la frontière gallicienne. — Havas.

Le jeune roi des Hellènes, en quittant Copenhague, voyagera sous le nom de comte de Fionie. Son départ s'accomplira, ainsi que nous l'avons annoncé, vers le 5 ou le 10 octobre.

On pense que le vote pour l'annexion des îles Ioniennes à la Grèce aura lieu pendant le séjour que le roi fera à Paris ou à Londres, et on ne doute pas aujourd'hui du résultat favorable de ce vote. (La France).

La *Gazette de la Croix*, de Berlin, assure que la réponse de la Prusse à la lettre collective des princes allemands n'aura pas un caractère également collectif, mais qu'elle sera adressée à chacun des signataires en particulier. Elle ne contiendra guère que le refus motivé d'entrer dans les projets autrichiens, et il n'est pas probable notamment qu'elle contienne des contre-propositions. — Havas.

Voilà que le fort Sumter, que l'on croyait entièrement détruit, ne l'est pas encore tout-à-fait, et qu'il renaît de ses cendres.

Une dépêche de New-York, du 1<sup>er</sup> septembre, dit : « Le fort Sumter ne s'est pas encore rendu ; » et une autre du 3 septembre : « Le fort Sumter, quoique en ruines, ne sera pas abandonné, le général Beauregard a résolu de s'y maintenir, et il peut le faire au moyen de travaux de défense provisoires. »

Que devient, au milieu de ces dépêches, celle du général Gilmore au général Halleck, qui en annonçait la destruction complète ? C'est bien le cas de dire : Les dépêches se suivent et ne se ressemblent pas.

Le bruit court que les confédérés ont pu réunir des forces considérables au nord du Rappahannock, au-dessus de Fredericksburg, et que Lee se propose de marcher en avant et d'opérer un mouvement pour prendre en flanc l'armée du général Meade.

Toutes ces nouvelles, qui se croisent et s'entrechoquent, montrent que la lutte se continue avec acharnement des deux côtés.

(La France).

## Nouvelles Diverses.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

L'Empereur, parti de Paris le 10 à 5 heures 50, est arrivé à Bordeaux à 4 heures 45. Sa Majesté est arrivée le soir à 10 heures 10 à Biarritz. La ville de Bayonne, que Sa Majesté a traversée, était brillamment illuminée, et la population a fait à l'Empereur l'accueil le plus enthousiaste.

— Le *Moniteur* contient le décret impérial qui confère à M. le comte de Persigny, membre du conseil privé, le titre de duc, pour ses services rendus à l'Etat et son dévouement à la personne de l'Empereur.

— On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« Samedi soir, le train mixte n° 13, du Mans à Laval, a déraillé entre Conlie et Sillé-le-Guillaume. Deux bœufs étaient couchés sur la voie; la locomotive, rencontrant un de ces animaux, a éprouvé un choc, mais sans verser, tandis que quatre wagons de marchandises, qui étaient en tête des wagons de voyageurs étaient jetés sur le côté. Le bœuf a été écrasé.

» Personne n'a été blessé.

» Les deux bœufs, cause de cet accident, étaient tombés d'un train de bestiaux qui avait passé peu de temps avant l'arrivée du train mixte. »

— Voici, lisons-nous dans l'*Echo de la Haute-Marne*, une petite histoire digne de figurer dans les fastes comico-cynégétiques du pays :

« Une demi-douzaine de chasseurs nogen-tais battaient la campagne quelques jours après l'ouverture de la chasse. L'un d'eux, une des plus fines lames de la coutellerie nogen-

taise, doué d'un œil perçant, aperçut au loin, sur la lisière du bois, une grosse bête au poil rude et noir. — C'est un sanglier, affirma-t-il d'un ton tranchant. On mit les chiens sur la piste, et on se déploya en tirailleurs. On ne perdait pas de vue l'animal; c'était sans doute un solitaire de la taille du sanglier d'Erymanthe, et chacun avait l'espoir d'être l'heureux Hercule qui devait le coucher par terre.

» Bientôt les chiens, découvrant la bête, s'élançant en donnant de la voix. L'animal, surpris comme un novice, essaye de faire tête aux chiens. Un ragot de dix mois eût montré moins d'inexpérience. Les chasseurs croient que le sanglier fait ferme; l'émotion les gagne, et six coups de feu partent en même temps. Les coups mal dirigés n'atteignent pas la bête; le hasard veut même que les chiens ne soient pas touchés. On redouble, sans trop s'approcher, crainte des coups de boutoir. Enfin de charges en décharges, le sanglier finit par succomber, percé de dix balles.

» On coupe des branches d'arbres, on en fait des trophées, et la victime est amenée en triomphe à Nogent. On mande un boucher pour dépecer la bête et faire les parts. L'écurier tranchant, expert en pareil cas, considère l'animal et pousse un éclat de rire à la barbe des chasseurs ébahis.

« — Votre sanglier, dit-il, est un verrat de Tonkin, un magnifique reproducteur, un lauréat des comices agricoles, appartenant à un fermier du voisinage. »

» Les chasseurs prirent gaiement la chose; ils partagèrent l'hilarité du charcutier et le chargèrent de débiter et de vendre, sur la place publique, le produit de leur chasse, à raison de 60 c. le kilo.

» Le propriétaire du verrat a intenté aux chasseurs une action en dommages intérêts.

## Chronique Locale.

VILLE DE SAUMUR.

### SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Nous, Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif,

Vu les nombreux accidents causés par la piqure des mouches venimeuses;

Considérant que ces mouches puisent d'ordinaire le venin qu'elles inoculent soit aux personnes, soit aux bestiaux, dans les cadavres en décomposition d'animaux non-enterrés;

Considérant, d'un autre côté, que les cadavres d'animaux ainsi abandonnés au dehors répandent des exhalaisons malsaines qui vicient l'air d'une manière essentiellement nuisible à la santé publique;

Vu les lois des 16-24 août 1790, 28 septem-

bre 6 octobre 1791, l'arrêté du gouvernement des 5-15 juillet 1797, et de la loi du 18 juillet 1837;

ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. — Défense est faite de déposer sur le sol ou de suspendre soit aux haies, soit à des branches d'arbres, soit à des poteaux ou à des gibets placés au dehors, des cadavres d'animaux, notamment ceux de taupes. Défense est également faite d'en jeter dans les cours d'eau.

Art. 2. — Toute bête morte de maladie contagieuse devra être enfouie, sans aucun retard, par les soins de son propriétaire, à 2 mètres 60 centimètres de profondeur.

Art. 3. — Les animaux morts naturellement ou de maladies non contagieuses, de même que ceux qui auront été tués ou pris aux pièges comme étant nuisibles, devront également être enfouis dans la journée, à une profondeur suffisante, par les soins des possesseurs.

Les propriétaires de ces animaux auront toutefois la faculté de disposer de leur peau, et de les faire transporter dans les établissements où les matières animales sont transformées en engrais, sous la condition de faire effectuer le transport sur-le-champ et avec les précautions d'usage.

Art. 4. — Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par le commissaire de police, le garde champêtre et la gendarmerie et poursuivies conformément aux lois.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 3 septembre 1863.

Le maire de Saumur,  
Signé : LOUVET.

Vu :

Le Sous-Préfet de Saumur,  
Signé : V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

Vu par nous, préfet de Maine-et-Loire, à Angers, le 7 septembre 1863.

Pour le Préfet,

Le secrétaire général délégué,  
Signé : BERGER.

Pour copie conforme :

Le Maire de Saumur,  
LOUVET.

PERCEPTION DE SAUMUR.

### AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les contributions directes doivent être acquittées par douzièmes, payables chaque mois, ou par deux paiements égaux, en mars et septembre.

Le percepteur prie les personnes qui ne paient pas par douzièmes de verser, sans retard, le solde de leurs contributions.

VÉTAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

— Des faits.

— Des faits. Je ne vous comprends pas.

— Je m'explique : Si votre secret ne parait pas trop influer sur votre caractère, si votre physionomie et vos allures retrouvent leur habituelle vivacité, mes inquiétudes se dissiperont bientôt d'elles-mêmes. Mais, au contraire, si de sombres mélancolies vous assiègent comme à l'heure où je vous parle, si votre front se plisse, si vos yeux se voilent souvent, alors, Maxime, alors, je m'attristerai de vos tristesses inconnues et je souffrirai de vos souffrances inavouées. Une femme n'est-elle pas toujours le reflet de celui qu'elle aime ?

Elle articulait ces mots d'une voix si touchante que Maxime tomba à ses pieds en s'écriant :

— Eh bien ! soit, je chasserai toute préoccupation trop sérieuse, et vous garderez vos sourires si charmants. Il y a quelque chose de plus puissant que tout cela en moi, ô ma chère Camille, et c'est mon amour pour vous !

Pendant quelques jours, en effet, Maxime tint sa promesse. Il ne parut pas qu'il se laissât dominer par aucune pensée douloureuse, et Camille put se tromper à ce sentiment de quiétude et d'insouciance. La vérité c'est qu'il usait un dernier reste d'é-

nergie, et que le ressort de sa volonté ébranlée peu à peu à de si rudes secousses, venait de se briser dans un suprême effort.

En dépit de lui-même, un morne abattement s'empara bientôt de tout son être. Avec la ténacité du Breton, il voulait réagir contre lui : tentative désespérée, mais inutile. Comme ces nageurs intrépides qui ont épuisé tout ce qu'ils avaient de vigueur dans une lutte incessante contre l'impétuosité des vagues et s'abandonnent exténués, inertes, aux flots qui vont les engloutir : ainsi, Maxime, pris de langueur, désormais incapable de résistance, se laissait aller, découragé, anéanti, au gré de la fatalité qui s'acharnait sur lui.

Une rapide altération se produisit sur tous ses traits. En une semaine, ses joues se creusèrent, ses yeux devinrent caves, de nombreux fils blancs sillonnèrent sa noire chevelure, son corps maigrit et s'inclina. On eût dit qu'une fièvre ardente le consumait.

C'était une fièvre ardente, en réalité ; non pas cependant cette fièvre du sang qui précipite le battement des artères et allume un incendie au front et sur les joues ; mais cette fièvre de l'imagination qui s'agit avec violence ainsi qu'une boussole dérégulée,

et se heurte sans trêve aux idées les plus sinistres et les plus navrantes.

— Vol de confiance !... Testament brûlé ! murmurait-il avec inquiétude et angoisse, quand il se voyait seul. Mais c'est odieux ; mais c'est épouvantable ! Maudite, maudite opulence !... Ah ! comment osé-je encore toucher à l'or qui provient d'une source si empoisonnée !... Vol de confiance !... Testament brûlé !... Mon oncle, mon oncle, qu'avez-vous fait là ? Pourquoi ne m'avez-vous pas avoué votre crime ? J'eusse compris votre impérieux désir de restitution et je m'y fusse associé avec ardeur ! Mais non ! vous avez voulu emporter votre secret dans la tombe ; et, — spectacle qui dut être pour vous le plus terrible des châtiments, — vous m'avez vu anéantir votre volonté dernière.

Vol de confiance !... Testament brûlé !... Hélas ! je ne puis empêcher ces sérieuses pensées de tourbillonner dans mon cerveau comme les rafales de l'ouragan au fond d'un ravin ! Mon Dieu ! mon Dieu !... que résoudre ? que faire ? Je ressens dans l'âme un tel affaiblissement que je n'ai plus le courage de délibérer en moi-même avec calme réflexion !... Vol de confiance !... Testament brûlé !... Ah ! je voudrais mourir !...

Aussi souvent que dans ses monologues solitaires revenait le terrible refrain, un frisson glacé lui parcourait le corps, et parfois il espérait, tant le désespoir avait déjà fait en lui de lugubres progrès, que ce frisson était celui qui accompagne le dernier soupir.

— Mourir ! reprenait-il avec des larmes dans la voix. Oui voilà bien la dernière solution au problème de mon existence désormais flétrie ! Mourir ! oui, c'est seulement par cette issue que j'échapperai au harcèlement de ces mots implacables. Vol de confiance ! Testament brûlé !... Envoyez-moi donc la mort, ô mon Dieu ! pour me châtier et aussi pour me récompenser de ma profonde contrition ! Car puisque votre œil pénètre au plus invisible repli des cœurs, vous ne pouvez nier, ô souverain juge ! que l'orgueil et l'amour sont domptés en moi par le repentir ! Oh ! oui, oui, je me repens ! Je me repens avec exaltation. Je me repens avec humilité ! Et comment ne me repentirais-je pas, quand tout concourt à me reprocher mon infamie, le crime de Jean Tréhouart aussi bien que mon propre forfait !... Vol de confiance ! Testament brûlé !... Ah ! la mort ! la mort plutôt... que ce perpétuel retour du même supplice infligé par ces quatre mots !

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 15 août au 11 septembre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.						
<b>BOUCHERS.</b>									
MM.									
1	Remard (1).	1	3	13	17	5	31	22	43
2	Morisseau.	3	7	12	29	12	29	12	29
3	Touche (2).	2	19	26	40	33	73	33	73
4	Poisson.	2	19	26	40	33	73	33	73
5	Groleau.	2	19	26	40	33	73	33	73
6	Lanier.	2	19	26	40	33	73	33	73
7	Corbineau (3).	4	11	19	44	13	37	13	37
8	Sechet (3).	4	6	10	24	19	51	19	51
9	Prouteau.	2	12	8	17	6	17	6	17
10	Chalot.	2	4	4	14	9	24	9	24
11	Pallu (4).	1	3	8	16	12	21	12	21
<b>CHARCUTIERS.</b>									
MM.									
1	Millerand.	2	14	7	14	7	14	7	14
2	Baugé.	2	14	7	14	7	14	7	14
3	Lecomte.	2	14	7	14	7	14	7	14
4	Milouneau.	2	14	7	14	7	14	7	14
5	Touche.	2	14	7	14	7	14	7	14
6	Quantin.	2	14	7	14	7	14	7	14
7	Sevé.	2	14	7	14	7	14	7	14
8	Moreau.	2	14	7	14	7	14	7	14
9	Cornilleau.	2	14	7	14	7	14	7	14
10	Marais.	2	14	7	14	7	14	7	14
11	Groleau.	2	14	7	14	7	14	7	14

- (1) Un mouton et un veau refusés pour défaut de qualité.
- (2) Une vache refusée pour défaut de qualité.
- (3) Un veau refusé pour défaut de qualité.
- (4) Un bœuf refusé pour défaut de qualité.

Variétés.

On lit dans le *Moniteur* : L'attention du gouvernement de l'Empereur a été appelée récemment sur des procédés inventés par M. Hooibrenck, pour obtenir, au moyen de la fécondation artificielle, un rendement plus abondant des céréales, de la vigne et des arbres fruitiers. Ces procédés, mis en pratique à Sillery, près de Reims, et à Châlons-sur-Marne, sur des propriétés appartenant à M. Jacquesson, sont simples, d'un emploi peu dispendieux, et cette circonstance donnait un degré particulier d'intérêt aux faits qui ont été signalés, car en agriculture les résultats exceptionnels n'ont de véritable portée qu'autant qu'ils peuvent être aisément généralisés. L'appareil employé par M. Hooibrenck pour opérer la fécondation artificielle des céréales, consiste dans une corde de 20 mètres à laquelle sont attachés des brins de laine de 33 à 35 centimètres de longueur. Ces brins de laine doivent être assez nombreux pour se toucher; une petite balle de

plomb de la grosseur d'une chevrotine est attachée à l'extrémité d'une partie d'entre eux, de cinq en cinq fils.

L'appareil est passé sur les épis au moment de la floraison, de manière à les secour légèrement. Trois personnes sont employées à cette opération; un homme à chaque extrémité de l'appareil, et un enfant vers le milieu pour soutenir la corde.

L'opération doit être répétée trois fois à deux jours d'intervalle. La première fois elle doit avoir lieu au moment où le pollen se développe d'une façon sensible.

La dépense nécessaire pour féconder un hectare de céréales ne s'élèverait, dit-on, qu'à deux francs, en répétant l'opération trois fois, comme nous venons de l'indiquer. L'appareil lui-même ne coûterait pas plus de 5 à 6 francs et peut durer fort longtemps.

Pour les arbres fruitiers, M. Hooibrenck, emploie une autre méthode dont il modifie l'application, suivant qu'il s'agit d'espaliers ou d'arbres de plein vent.

Voici comment il opère à l'égard des espaliers : à l'époque où les fleurs s'épanouissent, il touche délicatement les stigmates avec le doigt enduit de miel, puis lorsque toutes les fleurs sont ainsi préparées, il passe sur l'ensemble une petite houpe à poudrer, mais à duvet un peu court, le pollen déplacé par le frolement de la houpe tombe sur les stigmates emmiellés et y adhère, et la fécondation se trouverait, dit-on, assurée, à ce point qu'on obtiendrait autant de fruits qu'il y a eu de fleurs opérées.

L'opération, peu dispendieuse, se répète autant de fois qu'on le juge nécessaire.

Pour les arbres de plein vent, tels que cerisiers, pruniers, pommiers, etc., le procédé se simplifie. M. Hooibrenck fait usage d'une sorte de plumeau, composé de brins de laine, de même nature que celle qu'il emploie pour la fécondation des céréales, et d'environ 20 centimètres de longueur.

Il passe sur quelques-uns des brins une très-petite quantité de miel, destinée à retenir le pollen, puis il promène le plumeau, comme pour les épousseter, sur toutes les fleurs de l'arbre.

Le même procédé s'applique à la vigne et à d'autres plantes.

Deux commissions nommées par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ont été chargées de visiter les domaines de M. Jacquesson afin de constater les premiers résultats annoncés par M. Hooibrenck.

La première de ces deux commissions, qui a été envoyée le 24 juillet dernier à Sillery pour examiner l'état des récoltes de céréales, était composée de MM. Payen, membre de l'Institut, Dailly, de la société impériale et centrale d'agriculture, Lefour, inspecteur général de l'agriculture, et Simons, chef du cabinet du mi-

nistre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

La seconde commission, composée de MM. Payen et Decaisne, membres de l'Institut; Pepin, de la société impériale d'agriculture, et Simons, s'est rendue à Châlons-sur-Marne, le 11 août dernier, pour visiter les arbres fruitiers.

Pour les céréales, on a constaté les résultats suivants.

Un are de seigle, fécondé par le procédé Hooibrenck, a rendu 34 litres 500 pesant net 25 kil. 500, ce qui correspond à un produit de 34 hect. par hectare.

Un are de seigle non fécondé a donné 22 litres 600 pesant 16 kil., soit un rendement de 22 hectolitres 600 à l'hectare.

Un are de froment fécondé a produit 41 litres 500 pesant 32 kilogrammes, et un are de froment non fécondé, 30 litres 500 pesant 21 kilogrammes, ce qui représente pour la fécondée, un rendement de 41 hectolitres 500 à l'hectare, tandis que pour la partie non fécondée le rendement serait seulement de 30 hectolitres 500.

Il est vrai que, pour le blé comme pour le seigle, la portion du champ qui a été fécondée se trouvait dans une position plus favorable que celle qui ne l'a pas été. Toutefois, la différence de situation topographique était beaucoup plus sensible pour le froment que pour le seigle, et, en tout cas, elle ne semble pas suffire pour expliquer une différence aussi considérable dans les rendements.

Pour les arbres fruitiers, on n'avait pas les mêmes éléments de comparaison que pour le froment et le seigle.

La commission a trouvé des arbres de diverses espèces et notamment des pruniers surchargés de fruits; mais comme les branches de ces arbres avaient été inclinées à 112° 1/2, et que dans l'opinion de M. Hooibrenck, cette inclinaison a pour effet d'augmenter la production, on a dû se borner à reconnaître l'abondance des fruits sans pouvoir indiquer dans quelle mesure la fécondation artificielle aurait contribué à ce résultat.

Dans sa visite à Châlons, la commission a eu, en outre, occasion de constater quelques faits curieux de reproduction d'arbustes et même de plantes herbacées au moyen de l'inclinaison de leurs tiges.

Ainsi, la commission a vu des églantiers de semis, âgés de trois ans, dont toutes les jeunes tiges, après avoir été rabattues sur le sol, avaient poussé de leur pied un scion vigoureux.

On lui a montré également une aspergerie soumise au même régime, où toutes les tiges feuillues avaient été inclinées dans le but d'obtenir en novembre de grosses asperges, qu'on protège contre le froid au moyen d'une bouteille défoncée et recouverte de craie blanche.

Du reste, les deux commissions envoyées l'une à Sillery et l'autre à Châlons, ont dû apporter une grande réserve dans l'expression de leur opinion, attendu qu'elles n'ont pas été mises à même de suivre la production dans les diverses phases de son développement; mais elles ont été d'accord sur l'utilité de soumettre les ingénieux procédés de M. Hooibrenck à une expérimentation méthodique et faite sur différents points du territoire.

L'Empereur, qui a pu juger par lui-même, lors de sa visite dans le grand établissement de M. Jacquesson, du haut intérêt que présentent les découvertes de M. Hooibrenck, a décidé que les expériences demandées seraient faites pendant le cours de l'année agricole qui s'ouvre en ce moment, et Sa Majesté a désigné Elle-même la ferme impériale de Fouilleuse et la Treille de Fontainebleau comme deux des points où elles auraient lieu.

Les expériences qui vont être instituées et qui auront un caractère comparatif, embrasseront non-seulement les procédés de fécondation artificielle, mais encore les diverses méthodes de taille et de culture dont M. Hooibrenck a fait l'application chez M. Jacquesson.

Elles seront entreprises et suivies simultanément dans les écoles impériales d'agriculture de Grignon, de Grand-Jouan et de la Saulsaie, au potager de Versailles et en outre, comme nous venons de le dire, à la ferme de Fouilleuse et à Fontainebleau. Elles pourront s'étendre d'ailleurs sur quelques domaines particuliers dont les propriétaires se montreront disposés à faire l'essai des procédés de M. Hooibrenck, et elles auront lieu sous le contrôle d'une commission spéciale qui est chargée d'en déterminer le programme, d'en suivre toutes les phases et d'en constater les résultats.

Cette commission, nommée par une décision de l'Empereur en date du 9 de ce mois, est composée de la manière suivante :

- Le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, président;
- MM. Payen et Decaisne, membres de l'Institut; Dailly et Pepin, membres de la société impériale et centrale d'agriculture de France; Cazeaux, inspecteur général, et Lambezat, inspecteur général adjoint de l'agriculture; Tisserand, chef de la division des établissements agricoles au ministère de la maison de l'Empereur, et Simons, chef de cabinet du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. M. Simons est, en outre, chargé des fonctions de secrétaire.

Dernières Nouvelles.

La réponse russe à la note de M. Drouyn de Lhuys, arrivée dimanche à l'ambassade de Russie, a été remise lundi, dans l'après-midi, à M. le ministre des affaires étrangères par M. le baron de Budberg.

Cracovie, 13 septembre. — Le *Niepodleglosc* de Varsovie, organe du gouvernement national, s'exprime ainsi dans son dernier numéro : « Vu l'impuissance manifeste de la diplomatie et la pusillanimité de l'Europe. La clef de la position n'est ni à Paris, ni à Londres, ni à Vienne, mais bien sur les bords de la Vistule. La Pologne persistera dans sa lutte. »

Francfort, 14 septembre. — L'*Europe* assure que l'alliance offensive et défensive projetée entre le Danemark et la Suède n'est pas conclue et il en indique longuement les raisons; mais des arrangements seraient intervenus entre les deux gouvernements scandinaves en vue de certaines éventualités. L'*Europe* dit qu'un corps d'armée suédois serait rassemblé dans le midi de la Suède et que, si le Holstein était occupé, ce corps d'armée passerait le détroit. — Havas.

Le GUIDE DE L'ASTHMATIQUE a inauguré une véritable révolution dans le traitement de ces maladies, jusqu'ici réputées incurables, l'asthme et le catarrhe bronchite. Les nombreuses guérisons obtenues chaque jour attestent l'ef-

Un matin qu'il s'était surpris répétant avec une sorte de délire les infernales paroles, il s'enferma dans sa chambre, saisit un de ses pistolets, l'arma et l'appuya sur son front. Comme il allait presser la détente, il entendit une voix douce qui l'appelait. Il reconnut la voix de Camille et laissa retomber l'arme en soupirant.

— Hélas ! dit-il, la balle qui me tuerait la frapperait au cœur, et je ne veux pas l'atteindre en faisant justice de moi-même !

XXIX.

Camille venait lui rappeler la promesse qu'il lui avait faite de l'accompagner quand elle irait distribuer ses charités.

— J'apprends, lui dit-elle, que le hameau de Plougasnon, à peu de distance de la ravine du Diable, vient d'être en partie incendié. Vingt familles ont perdu sans doute le peu qu'elles possédaient. Allons, mon ami, allons bien vite consoler ces malheureux et réparer le désastre dont ils gémissent en ce moment.

Il se laissa emmener. A la vue des ravages causés par le feu, il oublia ses propres tourments. Il parcourut les groupes de

paysans atterrés, leur fit lui-même d'abondantes aumônes et promit à ceux qui n'avaient plus d'abri de leur rendre bientôt une chaumière.

Mille bénédictions l'accompagnaient quand il quitta le hameau; et Camille, qui s'était plu à lui laisser cette fois la direction des secours, dans l'espoir que les bonnes actions seraient un soulagement à ses ennuis secrets, lui dit au retour :

— N'est-ce pas, Maxime, que c'est une douce chose de faire le bien ?

— Oh ! oui ! oui ! répondit-il avec onction.

— Comme cela vaut mieux que la satisfaction de nos fantaisies et même de nos besoins factices !

— Assurément, car c'est la plus pure des jouissances du cœur. Elle ne laisse aucune amertume après elle.

— Qu'on doit donc s'estimer heureux, mon ami, d'avoir une de ces fortunes qui, bien ménagées, permettent souvent de goûter de pareilles joies.

— Sans doute, sans doute, répondit-il en changeant tout-à-coup de physionomie.

Son regard se leva furtivement vers le ciel avec une sombre mélancolie, et sa pensée s'acheva tout bas :

— Quand l'or qu'on répand n'est pas souillé, se dit-il.

Camille vit le regard, mais elle ne devina pas la

pensée.

Comment l'eût-elle devinée, d'ailleurs ? Pouvait-elle soupçonner, elle qui n'avait pas une seule ombre en son âme, qu'il y avait une tache presque indélébile sur l'existence de celui qu'elle aimait ?

A l'âge des chastes croyances et des suaves illusions, on ne consent pas aisément à rabaisser soi-même l'être qu'on a posé sur un piédestal de respect et d'amour.

La pauvre enfant ne fit donc pas à Maxime l'injure de lui attribuer même une faute. Elle eût plutôt accusé de crime ou taxé de folie l'univers entier. Mais elle se dit que ce devait être un bien odieux mystère que celui qui plongeait ainsi son mari dans une de ces tristesses que rien ne pouvait vaincre, pas même les enchantements de la charité.

Elle fut sur le point de se jeter aux pieds de Maxime, de lui crier qu'elle souffrait horriblement de le voir si souvent taciturne, de provoquer enfin ses confidences en le suppliant. Mais elle se rappela aussitôt la promesse qu'elle lui avait faite de ne jamais l'interroger, et, avec le courage stoïque qui était en elle une vertu, elle résista au redoublement de son anxiété et garda le silence.

(La suite au prochain numéro)

ficacité de la médication nouvelle préconisée par l'auteur; ce livre sera expédié franco contre envoi de quatre francs en timbres-poste à J.-B. Baillière, libraire de l'Académie impériale de Médecine, 19, rue Hautefeuille.

Les malades peuvent s'adresser pour les renseignements et le traitement au Cabinet médical, rue du Bouloi, 2. (510)

**Marché de Saumur du 13 septembre.**

Froment (l'hectol.)	17 06	Huile de lin.	57 50
2 <sup>e</sup> qualité	16 40	Paille hors barrière	24 70
Seigle	9 50	Foin	70 50
Orge	9 50	Luzerne (les 750 k)	70 20
Avoine (entrée)	8 15	Graine de trèfle	54 —
Fèves	12 —	— de luzerne	70 —
Pois blancs	26 —	— de colza	26 50
— rouges	24 —	— de lin	29 —
Cire jaune (50 kil)	160 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	65 —	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	50 50	— cassées (50 k.)	— —

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).		ROUGES (3).	
Coteaux de Saumur 1862.	1 <sup>re</sup> qualité 120 à 140	Souzay et environs 1862.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur, 1862	1 <sup>re</sup> id. 75 à »	Champigny, 1862.	1 <sup>re</sup> qualité 180 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 70 à »	Id.	2 <sup>e</sup> id. 120 à 140
Saint-Léger et environs 1862.	1 <sup>re</sup> id. 65 à »	Varrains, 1862.	80 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id. 55 à »	Bourguell, 1862.	1 <sup>re</sup> qualité 100 à 110
Le Puy-N.-D. et environs 1862.	1 <sup>re</sup> id. 65 à »	Id.	2 <sup>e</sup> id. 90 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id. 55 à »	Restigny 1862.	85 à 90
La Vienne, 1862.	50 à 60	Chinon, 1862.	1 <sup>re</sup> id. 90 à »
		Id.	2 <sup>e</sup> id. 80 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION, Le dimanche 20 septembre, à midi, En l'étude de M<sup>r</sup> LEROUX,

**TROIS MAISONS**

Dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> LAURANCE-OLLIVIER.

- 1<sup>o</sup> Maison, rue de la Visitation, Mise à prix. 500 fr.
- 2<sup>o</sup> Maison, rue Saint-Nicolas, occupée par Boileau. Mise à prix. 6,000 fr.
- 3<sup>o</sup> Maison, rue Saint-Nicolas, occupée par Lanier. Mise à prix. 5,000 fr.

Etude de M<sup>r</sup> BEDON, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

**VENTE DE MEUBLES.**

Le dimanche 20 septembre 1863, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, au bourg des Rosiers, par le ministère de M<sup>r</sup> BEDON, à la vente volontaire d'objets mobiliers, tels que : armoires, commode, tables, fauteuils, poteries et vaisselle, rouet-devidoir en acajou, bois de lit, vin en bouteilles, ferrailles, bois, etc.

Au comptant et cinq pour cent en sus. (531)

**A LOUER**

Pour Noël 1863,

**UNE BELLE CAVÉ**

Située à St-Florent, près Saumur. S'adresser à M. BEDON, propriétaire, rue Beaurepaire, à Saumur.

**A VENDRE**

UN PRESOIR EN BOIS, portatif, pouvant faire cinq barriques de vin ou de cidre. S'adresser à M. BODIN, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 27. (533)

**A VENDRE**

BUSSES neuves en bois de chêne. POINCONS, PETITS FUTS, BARRIQUES de Bordeaux et TONNES. Chez M. DUVAU-GIRARD fils, à Saumur. (534)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**VENTE**

DE

**CHEVAUX RÉFORMÉS.**

Samedi prochain 19 septembre 1863, à midi, sur la place du Charbonnet, il sera procédé à la vente de 24 chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie de Saumur, SAVOIR :

- 12 chevaux de manège et de carrière;
- 2 chevaux de fourgon;
- 4 chevaux de troupe;
- 3 poulains du haras, un de deux ans et deux de six mois;
- 2 chevaux de l'école de dressage;
- 1 cheval d'officier.

On paiera comptant et 5 p. 0/0 en sus. Saumur, le 14 septembre 1863.

Le Receveur des Domaines, (535) P. VING.

Etude de M<sup>r</sup> DILLAY, notaire à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres).

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

1<sup>o</sup> La belle FORÊT D'ÉTUSSON, en bois-taillis, aménagée en dix-huit coupes, contenant, y compris les réserves, 320 hectares 71 ares 44 centiares.

2<sup>o</sup> MÉTAIRIES, TERRES ET ÉTANGS en dépendant, contenant ensemble 147 hectares 83 ares 46 centiares.

Total des contenances: 467 hectares 83 ares 90 centiares.

Le tout, dans un seul tenant, compose une propriété offrant tous les agréments de la chasse, et qui sera sous peu de temps entourée de grandes routes.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, audit M<sup>r</sup> DILLAY, notaire. (498)

**A VENDRE**

PETIT PRESOIR PORTATIF, pouvant faire cinq barriques de vin ou de cidre. S'adresser au bureau du journal.

**BON BILLARD**

**A VENDRE**

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de ROUENNERIE en APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

**A VENDRE**

UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, dans cette maison. S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1864.

**GRANDE ET BELLE MAISON**

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

On louera avec la maison: DEUX CAVES, à tenir 200 pièces de vin, et TROIS CAVEAUX. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

**GILLET,**

HORLOGER,

Rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 6,

Ayant travaillé, depuis 8 ans, pour le compte de M. Mathieu-Dilger, ancien horloger, et pour plusieurs autres horlogers de Saumur, à l'honneur de prévenir qu'il vient de s'établir à son compte. Il se charge de régler les pendules à l'abonnement, les boîtes à musique, les tableaux. Le tout à des prix très-modérés.

Vient de paraître :

**MÉMOIRE**

**LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES**

Connues sous le nom

**DE FORTS VITRIFIÉS**

Par M. F<sup>d</sup> PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argenton, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8<sup>o</sup>. — Prix : Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

**REVUE DE L'ANJOU**

ET

**DE MAINE-ET-LOIRE**

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8<sup>o</sup>, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement: 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

**LA FERME**

**ÉCHO DES CAMPAGNES,**

**JOURNAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE,**

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. HUMBERT.

Sciences. — Arts. — Littérature. — Poésies. — Médecine domestique et vétérinaire. — Variétés. — Recettes de ménage. — Anecdotes. — Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1<sup>er</sup> juillet.

**ON S'ABONNE :**

Chez M. HUMBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 43, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs.

Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco :

Les deux premières années. 8 francs.

La troisième. 5 —

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages. 5 —

Primes dans le courant de l'année.

**NOUVEAU DICTIONNAIRE**

Complet

**DES COMMUNES**

De la France et des Colonies françaises,

Contenant la nomenclature de toutes les communes, leur division administrative, leur population d'après le dernier recensement, leurs principales sections, les bureaux de poste, leur distance de Paris, les stations de chemins de fer, les bureaux télégraphiques, l'industrie, le commerce, les productions du sol, etc., accompagné de la carte de France et des chemins de fer, par M. GINDRE DE MANCY.

Un volume grand in-8<sup>o</sup>. — 12 francs. — Envoi franco.

GARNIER FRÈRES, rue des Saints-Pères, 6, à Paris.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 14 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 90	»	»	69 15	»	25
4 1/2 pour cent 1852.	96	»	25	95 75	»	»
Obligations du Trésor.	450	»	»	450	»	»
Banque de France.	3380	5	»	3380	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1400	»	15	1400	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1325	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	705	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	1187 50	»	27 50	1200	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	752 50	»	2 50	745	»	12 50
Orléans (estampillé)	1045	6 25	»	1038 75	»	7 50
Orléans, nouveau	832 50	2 50	»	835	2 50	»
Nord (actions anciennes).	1000	2 50	»	1000	»	»
Est.	512 50	»	»	512 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1057 50	»	2 50	1052 50	»	5
Midi.	746 25	»	3 75	751 25	5	»
Ouest	535	»	3 75	537 50	2 50	»
Genève	497 50	»	»	497 50	»	»
Dauphiné	485	2 50	»	485	»	»
Ardennes	480	»	5	477 50	»	2 50
Algériens	»	»	»	»	»	»
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz	1755	»	»	1775	20	»
Canal de Suez	515	»	»	517 50	2 50	»
Transatlantiques.	»	»	»	533 75	»	»
Autrichiens	425	»	2 50	427 50	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.	572 50	»	2 50	571 25	»	1 25
Victor-Emmanuel	427 50	»	2 50	432 50	5	»
Russes.	425	1 25	»	422 50	»	2 50
Romains.	428 75	»	3 75	432 50	3 75	»
Crédit Mobilier Espagnol.	728 75	»	8 75	735	6 25	»
Saragosse	657 50	»	»	675	17 50	»
Portugais	520	5	»	520	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	»	»	306 25	»	»
Orléans	302 50	»	»	302 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	300	»	»	300	»	»
Ouest	296 25	»	»	296 25	»	»
Midi.	296 25	»	»	297 50	»	»
Est.	297 50	»	»	297 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.